

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1933 concernant les Service Etat.

n° 1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 novembre 1965

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1966

Date du numéro

1 janvier 1966

TEXTE INTÉGRAL

Le taux de l'indemnité de frais de déplacement allouée aux gradés et miliciens par décision n° 208 du 15 février 1954 est porté à 50 francs par jour à compter du 1er janvier 1966.